

SEANCE DU 13 FEVRIER 2015

2015-02-026 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67
Date de convocation : 6 février 2015

L'an deux mille quinze, le treize février à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président			Conseillers				
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA		X	Annie POUZARGUE
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE			
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND	X		
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD		X	Chantal DUGOURD
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE			
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY		X	Jean-Philippe LE GAL
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques M ESPELEDE	X			Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE		X	Isabelle HARDY
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT		X	Loïc MANON*
Jean-Louis d'ANGLADE				Loïc MAGNAN	X		
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON		X	Gérard M USSOT*	Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE				Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS			
Philippe DURAND-TEYSSIER		X	Michel MILLAIRE	Gérard M OULINIER		X	Alain PAIGNE
Michel VACHER	X			Marcel BERHOME	X		
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET			
Bernard NADEAU		X	Isabelle FEYRY				
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	49	10	
Catherine BERNADEAU	X			TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			59

Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance

MONDE RURAL, PATRIMOINE ET MOYENS TECHNIQUES

ESPACE JEUNESSE : VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION DE LA VILLE DE LIBOURNE POUR LA REALISATION D'OUVRAGE COMMUN

Sur proposition de Monsieur Martinez, Vice-président en charge du monde rural, du patrimoine et moyens techniques,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L.5216-5 VI,

Considérant le projet de construction d'un espace jeunesse localisé à Libourne,

Considérant que l'article L. 5 216-5 VI du CGCT permet qu'un EPCI soit rendu destinataire de fonds de concours d'une commune adhérente pour la réalisation d'investissement.

Rappel du contexte

Lors de la réalisation des travaux de construction de l'espace jeunesse situé à Libourne, une canalisation liée au terrain du skate-park a été découverte. Celle-ci a pour objet d'évacuer les eaux pluviales collectées sur le skate-park, vers le fossé de la rue du 1^{er} RAC. Cette canalisation, en plus de présenter une contre-pente expliquant le fait que les eaux s'évacuaient mal au niveau du skate-park, traverse la noue d'infiltration créée dans le cadre du chantier de l'espace jeunesse, ainsi qu'une des fondations du bâtiment. Elle doit donc faire l'objet d'un aménagement adapté. La solution technique la plus judicieuse est d'effectuer une extension de la noue d'infiltration prévue pour l'espace jeunesse afin de recueillir et infiltrer l'ensemble des eaux du bâtiment et du skate-park, principalement du fait que la déviation de cette canalisation est impossible à cause de la proximité de la voie SNCF et d'une canalisation de gaz. Le montant pour l'extension de la noue est de 7 609.50 €-HT soit 9 131.40-€ TTC. Ce montant fait l'objet d'un avenant au lot 1 « gros œuvre – VRD » du marché de réalisation de l'espace jeunesse. Cette canalisation concernant un équipement municipal, la Commune de Libourne souhaite participer à ces travaux à hauteur de 50%.

Considérant que la participation de La Cali est au moins à hauteur de 20 % du montant total des financements publics externes apportés au projet.

Considérant que le fonds de concours versé par La Commune de Libourne ne dépasse pas la part de financement assurée, hors subventions, par La Cali.

Considérant que le fonds de concours peut être versé à La Cali par la Commune de Libourne, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et du conseil municipal.

Vu l'avis de la Commission monde rural, patrimoine et moyens techniques du 21/01/2015

Vu l'avis du Bureau communautaire du 2 février 2015,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le versement d'un fonds de concours par la ville de Libourne à La Cali d'un montant de 4 565.70 euros
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention relative aux modalités de versement du fonds de concours.

Imputation budgétaire : chapitre 74 - compte 74741 - service gestionnaire TECH1 et destinataire COOR3 - Fonction 522

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication le
Fait à Libourne

18 FEV. 2015

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais